



Flash Info Ademe

Bulletin
d'information rapide
aux personnels
de l'ADEME

2 octobre 2007

Web et courriel

adresse électronique
sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net/>

le site du SNE national
<http://www.sne-fsu.org/>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

Ruven
GONZALEZ
DR Centre

Arlette
PÉLISSIER
DR Auvergne

Délégués du personnel

Maud
BÉRAUD
DR Centre

Claire
BONNEVILLE
DR Rhône Alpes

Stéphane
LECOINTE
DR Bretagne

Maryse
SERVANT
Centre de Valbonne

Violaine
GRILLON
Laurence
MÉCHIN
Centre de Paris

Hervé
CHALAYE
DR Auvergne
Joël
GOARIN
Centre d'Angers

Élus & représentants au CE

Sylvie
COGNERAS
DR Languedoc-
Roussillon

Alain
ANGLADE
Didier
CHÉREL
Emmanuel
THIBIER
Centre de Valbonne

Caroline
MAREK
DR Limousin
Michel
CAIREY-
REMONNAY
DR Franche-Comté

Denis
MAZAUD
Centre d'Angers

Représentants au CA

André
TUEUX
DR PACA

Hervé
PERNIN
DR Ile-de-France

Le rattrapage pluriannuel des salaires, 2^{ème} année
Les mesures salariales 2007 : le SNE ne signe pas
Les établissements publics qui perçoivent la prime de 500 €
L'accord égalité professionnelle : le SNE signe

La nouvelle mutuelle complémentaire santé prévoyance : le SNE signera

La rentrée sociale à l'ADEME avec le Syndicat National de l'Environnement :

La mise en œuvre des mesures salariales 2007 (rattrapages des salaires et accord pluriannuel, mesures générales, mesures individuelles, commission de conciliation),

La signature de deux accords sur l'égalité professionnelle et sur notre future mutuelle complémentaire santé et prévoyance et pour finir le calendrier de négociation du 2nd semestre 2007

ACCORD SALARIAL 2007 : Mesures générales au bénéfice de tous en baisse, le SNE ne signe pas !

Pour la deuxième année consécutive l'évolution globale des salaires à négocier était plus importante (3,4% en 2007 contre 3,3% en 2006) pour assurer notamment les mesures de rattrapage liées à l'accord pluriannuel signé par le SNE et la CFDT.

Ces mesures de rattrapage ont fait l'objet de négociations approfondies sur les différentes catégories retenues cette année et tout particulièrement les plus de 40 ans, les plus de 50 ans et les fonctions supports, employés et cadres. Rappelons que notre accord pluriannuel de rattrapage est prévu sur 4 ans. **Le SNE soutient la mise en œuvre 2007 de cet accord pluriannuel de rattrapage.**

Pour le reste, le SNE souhaitait que soit respecté l'équilibre de 2006 et en particulier concernant les mesures générales, qui sont celles qui profitent à l'ensemble des salariés et qui permettent de préserver une partie de leur pouvoir d'achat.

La Direction n'a pas accepté de maintenir les mesures générales au même taux que l'an dernier. Elle nous a imposé une diminution passant de 1,1 % en 2006 à 1% en 2007, rompant l'équilibre trouvé l'an dernier, ce que **le SNE n'a pas accepté et n'a pas signé.**

Néanmoins, le SNE veillera à la bonne application des mesures et appelle les personnes, ayant des difficultés, à contacter ses représentants DP ou DS si nécessaire. Il est fort probable encore une fois que les recours à la commission de conciliation seront très nombreux.

Le SNE y participera pour défendre l'intérêt des salariés qui feront appel.

Dernière minute : notre accord pluriannuel de rattrapage est bien légal

Les syndicats CGT et FO ont déposé en 2006 un recours au tribunal contre l'accord de rattrapage pluriannuel signé par le SNE et la CFDT avec la Direction. Le jugement a été rendu. **Ils ont été déboutés** mais cela aura coûté 2392 € au SNE en frais d'avocat.

Cette somme a été intégralement payée grâce aux cotisations des adhérents du SNE pour défendre des mesures dont vous serez nombreux à bénéficier. Merci à eux.

Accord sur l'Egalité Professionnelle et sur l'Articulation entre vie professionnelle et personnelle

Durant les longues négociations, le SNE avait fait 21 propositions concrètes (flash info SNE du 18/04/2007) pour sortir le projet d'accord d'entreprise de la simple liste de bonnes intentions. Finalement **plusieurs de nos 21 propositions ont été prise en compte** dans leur intégralité ou en partie et principalement :

- Se référer à la loi en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les mesures discriminatoires
- Favoriser la diversité lors du recrutement avec le test du CV anonyme
- Préparer et sensibiliser les équipes à l'accueil des handicapés
- Etablir un programme progressif d'accès de tous les sites aux handicapés
- Respecter la loi en doublant le taux d'emploi des handicapés d'ici 2010
- Rechercher la parité hommes/femmes dans l'encadrement
- Respecter l'égalité et l'évolution salariale hommes/femmes/salariés à temps partiel/salariés représentants du

personnel ; un audit externe portant sur l'égalité professionnelle sera réalisé

- Attribuer une promotion automatique suite aux congés maternité ou d'adoption équivalente à augmentation moyenne de l'ADEME (c'est la loi, mais il a fallu le réclamer)

Le SNE note la progression de manière régulière et satisfaisante des débats bien que certains points n'aient pas été pris en compte (sur les limites et l'accompagnement de la mobilité, la majoration allocation formation pour garde d'enfant, sur la transparence de la répartition des promotions ou de l'évolution de carrière Siège/DR, sur les moyens pour atteindre l'égalité salariale hommes/femmes, sur les délais en général, sur la rémunération des stagiaires...).

Lors des comités de suivi, le SNE sera attentifs à ce qu'il évolue positivement.

La direction souhaitait que l'on termine rapidement cette négociation. Du temps a été nécessaire pour améliorer le projet et intégrer des propositions. Le SNE a signé cet accord d'entreprise. Le plus dur reste à faire : obtenir la mise en œuvre effective de toutes les bonnes intentions pour obtenir des résultats mesurables significatifs.

Prime 500 €

Ce n'est pas fini pour tout le monde...

Suite à la pétition (inter établissements et portée à l'ADEME par le SNE, la CGT et FO), notre ministre s'était engagée à laisser les établissements verser cette prime aux salariés. Depuis cet été, la plupart des Etablissements Publics sous tutelle ex-MEDD procèdent au versement de prime de 500 € à **TOUS** les agents (Parcs Nationaux, ONCFS, Conservatoire du littoral, IFEN, ONEMA...)

Notre Présidente sera-t-elle la dernière à refuser de reconnaître la qualité du travail accompli par tous ses agents ?

MUTUELLE COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE : Le SNE signera le projet d'accord d'entreprise.

Depuis plusieurs années les organisations syndicales et la direction se plaignaient des hausses de cotisation de notre mutuelle en absence de bilan financier réellement consolidé. Nous avons donc décidé de revoir nos contrats vieux de plus de 10 ans.

Sur la base d'un cahier des charges négocié entre la Direction et les organisations syndicales (très proche de celui que nous avons avec l'UMC), 18 candidats ont postulé et 4 ont été auditionnés. En parallèle du choix de la nouvelle mutuelle, un accord entre syndicats et direction a été recherché notamment sur la répartition des coûts entre salariés et employeur. Aujourd'hui le projet est pratiquement finalisé. L'application est prévue à partir du 1^{er} janvier 2008.

Relativement peu de choses vont changer :

Pour la prévoyance, 2 évolutions principales :

Avant	A partir du 01/01/2008
<ul style="list-style-type: none">• Incapacité de travail : Prise en charge du salaire par l'employeur dans le cadre de la convention de travail (signée par FO et SNE) garantie jusqu'à 120 jours• Au-delà de 120 jours : ½ salaire	<ul style="list-style-type: none">• Incapacité de travail : Prise en charge du salaire par l'employeur jusqu'à 120 jours maintenue• La prise en charge au delà de 120 jours est assurée par l'organisme de prévoyance
<ul style="list-style-type: none">• Participation financière employeur : 75% de la cotisation	<ul style="list-style-type: none">• Participation employeur : 100% de la tranche A, 50% sur la tranche B (indice ADEME >200)

Pour la mutuelle complémentaire santé, 5 évolutions principales :

- Meilleur remboursement de l'optique selon une grille liée à la complexité des verres avec par exemple jusqu'à 671 € pour des lunettes avec verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindrique au lieu des 321 € aujourd'hui, mais pour une seule paire par an ;
- Soins dentaires plafonnés à 2000 € par bénéficiaire et par an (hors accident) ;
- Passage à un tarif unique des cotisations en remplacement des 2 régimes (isolés/familles)
- Proposition pour les retraités qui le souhaitent, de rester sur le régime négocié ADEME avec un tarif majoré de 10 % ;
- Garanties de l'assureur et de la direction sur les plafonds d'augmentation des cotisations sur 5 ans pour éviter une dérive inconsidérée.

En conclusion,

- Pour l'ensemble des cotisations prévoyance et mutuelle, les cotisations 2008 seront équivalentes ou inférieures à celles de 2007. L'écart sera moindre pour les anciens cotisants « isolés ». A partir de 2009 et pendant 5 ans cela restera vrai si les remboursements versés n'augmentent pas trop, et à législation constante. Nous ne sommes pas maître des évolutions de la législation et de ce côté nous avons beaucoup à craindre du projet du gouvernement si nous ne nous mobilisons pas.
- Pour le SNE, ce long travail de négociation débouche sur un accord de bonne qualité (**maintien des prestations, stabilité ou baisse des cotisations, maintien du salaire au-delà de 120 jours d'incapacité**). Il faut également rappeler que la direction prend en charge 60 % des cotisations santé.

- **Le SNE signera cet accord** même si tout n'est pas parfait. Nous regrettons notamment 2 exigences de la direction que nous n'avons pu éviter :

- * La majoration de 10% pour les retraités
- * Le tarif unique : nous aurions préféré rester aux 2 tarifs (isolés et familles) bien que complexe à gérer et rendu plus restrictif par les nouveaux textes.

Le SNE restera attentif à ce que la transition entre ancienne et nouvelle mutuelle se déroule correctement et s'attachera à la bonne information des salariés comme il est prévu à l'accord.

N'hésitez pas à nous joindre si vous rencontrez des problèmes.

Pour la plupart de ces négociations, notre syndicat souligne **le gros travail de l'ensemble des représentants syndicaux qui ont fortement participé, chacun avec ses valeurs, à l'amélioration des accords, qu'ils les aient signé ou non.**

Le programme 2007 des négociations n'est pas terminé...

Dès cet automne de nouvelles négociations devront ou devraient être engagées :

- toilettage de l'accord d'entreprise « aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) » avec pour le SNE la volonté d'améliorer le volet CET avec par exemple, offrir aux salariés la possibilité de création d'un plan épargne retraite bonifié et alimenté par des jours CET épargnés.
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Suivi de l'accord égalité professionnelle
- Et peut-être un Plan de déplacement entreprise (PDE).

Un grand merci à Catherine BORGIDA
Qui a assuré avec brio le secrétariat de notre section syndicale et qui nous laisse pour profiter d'une retraite bien méritée.

Dorénavant notre équipe est animée par **Didier CHEREL et Maryse SERVANT, bienvenue à eux.**

Adhérez au SNE

Pourquoi c'est important :

– Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts des salariés auprès des employeurs et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement.

– Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers ;

– Le fait de disposer de ressources humaines et financières propres nous garantissent d'une part nos libertés d'opinion et de choix, d'autre part les moyens de notre fonctionnement ;

Contact : sne@ademe.fr